



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONSENTEMENT POUR LES IMAGES ET VIDÉOS

L'association « Compiègne Univers Gospel » a pour ambition de permettre à la chorale de l'association d'évoluer en tant que chorale Gospel à part entière.

DROITS ET OBLIGATIONS DE CHACUN

La chorale est placée sous le signe de l'humanité, de la dignité, de la tolérance, du respect et de l'entraide.

Le temps passé entre nous est précieux et l'intérêt du groupe primordial. L'observation par chacun des règles d'autodiscipline nous permettra de gagner en qualité et en efficacité.

Il est demandé à chaque membre : **assiduité, régularité et ponctualité pour les répétitions, les concerts, les stages...** afin de préserver l'harmonie de chaque rencontre.

Les indisponibilités, les empêchements... devront être signalés à la secrétaire par tout moyen de communication possible 8 jours avant, sauf urgence.

Les choristes sont, avec la direction de l'association « Compiègne Univers Gospel », les garants de l'image de la chorale et responsables des lieux et du matériel qui leur sont confiés.

L'inscription à la chorale implique la participation active de chacun à la vie interne et à la convivialité du groupe en dehors des concerts et des répétitions.

Conditions d'entrée

- Passer une audition avec la cheffe de chœur ;
- S'inscrire via *helloasso* ;
- S'acquitter du montant de l'inscription selon les conditions reprises au dossier ;
- Accepter le règlement intérieur de la chorale ;
- Accepter le contenu de la fiche « droit à l'image ».

Engagement au travail personnel

La progression de chacun est relative au travail personnel et au respect des objectifs individuels et généraux.

Méthode de transmission des chants

Dans un souci d'authenticité (essence même du Gospel) et du développement de la capacité d'écoute et de mémorisation de chacun, l'oralité sera la base de la transmission des chants entre la cheffe de chœur et les choristes. Cela implique l'absence de partitions et de textes au cours des répétitions.

Chacun disposera cependant d'éléments concrets pour son travail personnel en dehors des répétitions tels que textes ou enregistrements à écouter qui pourront être envoyés par courriel.

Le travail personnel de chacun contribue à un meilleur apprentissage et aux progrès du groupe. **Il est vivement recommandé à chaque choriste de se munir d'un enregistreur personnel** (celui intégré dans la plupart des smartphones est amplement suffisant) à chaque séance afin d'enregistrer directement les voix de son pupitre.

Moyens d'améliorer les objectifs

À la discrétion de la cheffe de chœur, une évaluation individuelle pourra être proposée au moment qu'elle jugera opportun pour apprécier les progrès et les points à améliorer pour certains choristes.

Des modules de stages et d'ateliers spécifiques pourront être proposés par l'association avec différents intervenants, en cours d'année, durant les vacances scolaires ou en week-end. Une participation financière individuelle pourra être demandée afin de couvrir les frais non inclus dans la cotisation annuelle.

Participation de la chorale à des prestations

L'association Compiègne Univers Gospel réalise des prestations telles que concerts, mariages, anniversaires, soirées privées, etc. Toute possibilité de prestation dont un choriste a connaissance sera proposée au bureau de l'association qui vérifiera la faisabilité du projet et veillera à la meilleure mise en place possible de la manifestation.

La cheffe de chœur est seule habilitée à sélectionner les choristes pour une prestation. La participation aux 3 répétitions qui précèdent le concert est obligatoire.

Lors des prestations privées (mariage, baptême, etc.), dans un souci d'équilibre, le nombre de participants devra être le même dans chaque pupitre, indépendamment de la disponibilité des uns ou des autres : la règle du plus petit dénominateur commun sera appliquée. Il incombe à la cheffe de chœur la responsabilité de confier aux personnes les rôles et tâches qui conviennent à la réussite d'un événement.

Chaque choriste doit avoir sa propre toge achetée selon les directives du bureau, l'association prendra 50 % du coût à sa charge. Il devra l'entretenir après chaque concert. L'association pourra racheter la toge au choriste qui démissionne. Il est recommandé d'avoir également une tenue blanche, une tenue noire et des vêtements plutôt bleu clair.

Les choristes autorisent les enregistrements audios, la prise, la diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographies ou vidéos les représentant dans le cadre des activités de la chorale.

Les choristes s'engagent à participer activement à la publicité des manifestations : pose d'affiches, distribution de prospectus, vente de billets, partage sur leurs réseaux sociaux...

Les choristes sont bénévoles, à ce titre ils ne peuvent prétendre à une rémunération en échange de leur participation aux concerts et autres prestations.

Sortie prématurée de la chorale

- À l'initiative de l'Association Compiegne Univers Gospel : les manquements aux règles édictées sont des causes d'exclusion, le bureau de l'association se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement ne serait pas conforme à ses principes.

- À l'initiative du choriste : possible à tout moment. Veuillez noter que toute année commencée est due. L'association n'est pas tenue de rembourser les frais pédagogiques en cas de départ en cours d'année, sauf cas de force majeure à soumettre au sein du bureau.

Répétition de la chorale tous les mercredis soir de 19h30 à 21h30 (hors vacances scolaires)

CONSENTEMENT POUR LES IMAGES ET VIDÉOS

Autorisation photographies, enregistrements audios et vidéos de l'association Compiègne Univers Gospel

2024/2025

- **Je déclare autoriser** toute prise de son et prise de vues (enregistrement audio ou vidéo) lors des concerts et répétitions de la chorale de Compiègne Univers Gospel et accepte que le résultat sonore, la photographie et l'image puissent figurer sur toute publication (bulletin, prospectus, presse, affiche, internet, etc.), sur tout support audio ou vidéo lié à ces spectacles afin d'en assurer la promotion.
- **J'accepte** que les droits liés à ces publications soient cédés à titre gracieux aux producteurs de ces supports.